



## Commission de l'éducation et de la formation

### 3124 - Participation aux investissements des collèges privés

#### Subventions d'investissement - Programme 2011

#### Rapport n° CP/2011/482

#### Service gestionnaire :

Direction des collèges et de l'éducation

#### Résumé :

Le Conseil Général apporte son soutien aux travaux réalisés par les établissements scolaires privés sous contrat. Le crédit inscrit au budget est réparti par la commission permanente.

Dix établissements scolaires privés sous contrat d'association avec l'Etat, désignés ci-après, ont présenté leur demande de subvention d'investissement pour les travaux qui seront entrepris au courant de l'année 2011.

Je vous rappelle que le Conseil Général subventionne les travaux de réhabilitation et de grosses réparations, de construction, d'économie d'énergie, de mise en sécurité et de mise en conformité. Le taux de subvention est fixé à 10 % du coût TTC estimé des travaux subventionnables pour le 1<sup>er</sup> degré et à 30 % pour les collèges dans la limite de 10 % des dépenses annuelles de l'établissement diminuées des forfaits d'externat incombant à l'Etat et aux collectivités territoriales (plafond loi Falloux pour le second degré).

Conformément à l'article L. 151-4 du code de l'éducation, ces dossiers ont été soumis, pour avis, au conseil académique de l'éducation nationale qui s'est réuni au Rectorat le 24 mai 2011.

#### **Institution Sainte Philomène – Haguenau**

L'Institution Sainte Philomène accueille 1412 élèves : 487 au 1<sup>er</sup> degré, 492 collégiens et 433 lycéens.

La demande de subvention présentée par cet établissement concerne la troisième tranche des travaux pour le nouveau restaurant scolaire (part collège), ainsi que des travaux d'économie d'énergie (plafonds partie collège).

Ces travaux sont estimés à 241 298 € TTC dont 221 144 € subventionnables.

Conformément aux critères d'intervention en vigueur, l'Institution Sainte Philomène pourrait bénéficier d'une subvention de **66 343 €** (plafond loi Falloux non atteint).

#### **Collège des Missions Africaines – Haguenau**

Le Collège des Missions Africaines accueille 554 élèves dont 21 au 1<sup>er</sup> degré et 533 au collège.

Cet établissement sollicite le concours financier du Département pour des travaux de désamiantage au collège. Ils s'élèvent à 44 304 € TTC et sont subventionnables en totalité.

Le Collège des Missions Africaines pourrait donc bénéficier d'une subvention de **13 291 €** (plafond loi Falloux non atteint).

#### **Institut St-Joseph – Matzenheim**

L'établissement accueille 522 élèves, dont 68 au primaire et 454 collégiens.

Le dossier présenté par cet établissement concerne la troisième tranche des travaux de la nouvelle chaufferie bois (collège uniquement). Le coût est estimé à 466 263 € TTC et est subventionnable en totalité.

L'Institut St-Joseph pourrait bénéficier d'une subvention de **139 879 €** (plafond loi Falloux non dépassé).

#### **Institution Notre Dame de Sion – Strasbourg**

L'Institution Notre Dame de Sion accueille 1014 élèves, 420 dans le premier degré et 594 collégiens.

Le programme 2011 concerne des travaux de rénovation des locaux de biologie et du réfectoire, le traitement des plafonds (flocage), le remplacement des fenêtres et des volets.

Le coût est estimé à 515 537 € TTC ; le montant subventionnable s'élève à 489 770 € soit 1 959 € pour le 1<sup>er</sup> degré et 487 811 € pour le collège.

L'Institution Notre Dame de Sion pourrait bénéficier d'une subvention de **146 539 €**, à savoir 196 € pour le 1<sup>er</sup> degré et 146 343 € pour le collège (le plafond fixé par la loi Falloux n'est pas atteint).

#### **Conseil Protestant de l'Éducation de Strasbourg (organisme gestionnaire de "Le Gymnase Lucie Berger et Jean Sturm")**

L'effectif s'élève à 1 970 élèves, soit :

- Etablissement Lucie Berger (maternelle à 5<sup>e</sup>) : 848 élèves
- Gymnase Sturm (4<sup>e</sup> à la terminale) : 1122 élèves.

Le CPES a validé un programme quadriennal (2010-2013) de travaux sur les 2 sites. Pour 2011, il s'agit de travaux de mise aux normes et de mise en conformité, de travaux d'économie d'énergie et de divers travaux sur structure.

Ils concernent les trois niveaux d'enseignement, la subvention sera donc calculée au prorata des élèves du primaire et du collège.

Le coût des travaux est estimé à 657 779 € TTC dont 565 883 € sont subventionnables, recalculés au prorata du primaire et du collège soit 416 786 € (198 090 € pour le 1<sup>er</sup> degré et 218 696 € pour le collège).

Le CPES pourrait bénéficier d'une participation financière de **85 418 €**, à savoir 19 809 € pour le 1<sup>er</sup> degré et 65 609 € pour le collège (plafond loi Falloux non atteint).

#### **Collège Episcopal Saint Etienne – Strasbourg**

L'établissement accueille 1727 élèves : 378 élèves au primaire, 740 collégiens, 551 lycéens et 58 élèves en classes préparatoires.

Le Collège St-Etienne sollicite une subvention du Département pour des travaux de mise en sécurité incendie, de câblage, de transformation de salles de cours et de création d'un laboratoire pluridisciplinaire.

Ces travaux concernent le collège et le lycée, la subvention sera donc calculée au prorata des collégiens. Ils sont estimés à 278 766 € et sont subventionnables à hauteur de 159 733 €.

Le Collège Episcopal St-Etienne pourrait bénéficier d'une subvention pour la partie collège de **47 920 €** (plafond loi Falloux non atteint).

#### **Institution La Doctrine Chrétienne – Strasbourg**

La Doctrine Chrétienne accueille 782 élèves : 244 à l'école, 341 au collège et 197 au lycée.

Cet établissement demande l'aide financière du Département pour la 1<sup>ère</sup> phase des travaux d'accessibilité et pour la vidéosurveillance de l'établissement (non subventionnable).

Le coût des travaux est estimé à 209 783 € TTC. Le montant subventionnable s'élève à 108 434 € (45 229 € pour le 1<sup>er</sup> degré et 63 205 € pour le collège).

La Doctrine Chrétienne pourrait bénéficier d'une subvention de **23 484 €** soit 4 523 € pour le 1<sup>er</sup> degré et 18 961 € pour le collège (plafond loi Falloux non atteint).

### **Institution La Providence**

La Providence accueille 1 421 élèves : 364 dans le 1<sup>er</sup> degré et 1057 collégiens (731 à Strasbourg et 326 à l'annexe de Vendenheim).

La demande de subvention présentée par cet établissement concerne la fin de la mise en conformité des installations électriques et de sécurité et le début de la mise en place des accès pour les personnes à mobilité réduite.

Les travaux sont estimés à 331 259 € et sont subventionnables à hauteur de 221 875 € (2 000 € pour le 1<sup>er</sup> degré et 219 875 € pour le collège).

La Providence pourrait bénéficier d'une subvention de **66 162 €** à savoir 200 € pour le 1<sup>er</sup> degré et 65 962 € pour le collège (plafond loi Falloux non atteint).

### **Institution Notre-Dame – Strasbourg**

L'institution Notre Dame accueille 1082 élèves, dont 411 écoliers, 279 collégiens et 392 lycéens.

Dans le cadre d'un grand programme de restructuration et de rénovation avec création d'un nouveau restaurant scolaire (2007/2013), l'institution Notre-Dame sollicite pour 2011 une subvention pour la 3<sup>ème</sup> phase des travaux de la nouvelle restauration et de l'entrée au rez-de-chaussée (bâtiment C).

Ces travaux sont estimés à 954 000 € TTC. Ils concernent les trois niveaux d'études ; le montant subventionnable est donc recalculé au prorata des élèves du premier degré et du collège, soit un total de 608 366 € (362 329 € pour le premier degré et 246 037 € pour le collège).

L'Institution Notre Dame pourrait bénéficier d'une subvention de **110 044 €** dont 36 233 euros pour le 1<sup>er</sup> degré et 73 811 € pour le collège (plafond loi Falloux non atteint).

### **Séminaire de Jeunes – Walbourg**

Le Séminaire de Jeunes accueille 652 élèves : 18 élèves au primaire, 392 collégiens et 242 lycéens.

Le dossier présenté par le Séminaire de Jeunes concerne des travaux de réfection du hall d'escalier, du local de lavage de la restauration scolaire et des toilettes des petits, de la nouvelle chaufferie et de la vidéosurveillance de l'internat.

Ces travaux sont estimés à 320 009 € TTC et sont subventionnables à hauteur de 270 009 €, recalculés au prorata des primaires et des collégiens, soit 224 262 € (9 844 € pour le primaire et 214 418 € pour le collège).

La subvention proposée pour le Séminaire de Jeunes s'élève à **65 310 €** dont 984 € pour le 1<sup>er</sup> degré et 64 326 € pour le collège (plafond loi Falloux non atteint).

Concernant **l'incidence financière** de ces propositions de subventions, le montant total des aides s'élève à **764 390 €**. Les crédits disponibles sur l'enveloppe budgétaire concernée n° 14962 (204-2042-221) s'élevaient à 635 290 €. Aussi, un crédit complémentaire de 129 100 €, opéré par transfert de crédits en DM 1 et donc neutre pour le budget départemental, permet l'attribution de ces aides.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide, sous réserve du vote de la DM 1, d'attribuer des subventions d'investissement d'un montant total de 764 390 € aux établissements scolaires privés sous contrat figurant aux tableaux annexés.*

*Elle autorise par ailleurs son président à signer, le moment venu, les conventions relatives aux modalités de financement des travaux, à intervenir entre le Département et chacun des bénéficiaires concernés (conventions établies selon le modèle annexé au rapport).*

Strasbourg, le 20/06/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL